

# DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT À L'ETRANGER (IAE)

Procédure d'instruction des conditions de sécurité préalable  
À l'autorisation de déplacement à l'étranger par la Directrice de l'établissement

## ETAPE 1 : évaluez les conditions de sécurité de votre destination de stage

- Je vérifie le classement de ma destination sur la cartographie du MEAE sur le site « Conseils aux voyageurs » <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-par-destination/>
- ! Les **activités pédagogiques sont proscrites** dans les zones classées « orange » et/ou « rouge »
- Je vérifie La liste des pays classés en « alerte sécurité » par la DGER

### MA DESTINATION EST CLASSEE

En zone de vigilance normale « verte » et n'est pas signalée en « alerte sécurité » par la DGER

Je complète la  
**Fiche de demande  
D'autorisation de déplacement à l'étranger\*\***

En zone de vigilance renforcée « jaune » et/ou signalée en « alerte sécurité » par la DGER

Je complète la **fiche de demande d'autorisation de déplacement à l'étranger\*\***  
J'identifie dans le tableau ou dans un dossier annexe les risques encourus à l'aide de l'onglet « sécurité » du site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-par-destination/>

Je dépose ma demande à la DRI par voie électronique  
[Laetitia.borsato@agrosupdiijon.fr](mailto:Laetitia.borsato@agrosupdiijon.fr)

## ETAPE 2 : Instruction des conditions de sécurité par la DRI

Examen approfondi des conditions de sécurité de mon séjour par la DRI et **avis de l'officier de sécurité de l'ambassade de France** sollicité si besoin

Avis de la Direction de l'IAD



Décision notifiée par email à l'étudiant

Le déplacement est autorisé :  
La mobilité est enregistrée sur la plateforme du MASAF

### Avant mon départ :

- ▶ Je m'informe régulièrement de l'évolution de la situation du pays ou de la zone dans laquelle je dois effectuer mon déplacement
- ▶ Je vérifie juste avant mon départ que les consignes figurant sur le site du MEAE « Conseils aux voyageurs » n'ont pas évolué depuis la préparation de mon voyage
- ▶ Je m'inscris sur Ariane

### Après mon départ :

A mon arrivée et tout au long de mon séjour j'applique les recommandations du MEAE <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/> afin de garantir ma sécurité personnelle.

\* document disponible sur Héliantice

\*Le champs « adresse de l'hébergement » n'est pas bloquant pour l'instruction de la demande d'autorisation de déplacement, cette information devra être néanmoins communiquée à la DRI avant mon départ